

GLOSSAIRE : La croissance externe

1. Les modalités de la croissance externe

- **Prise de participation** : Une entreprise achète plus de 10% du capital (mais moins de 50%) d'une autre entreprise
- **Apport partiel d'actifs** : Renault apporte sa division véhicule industriel (camions..) à Nissan. En retour Renault reçoit des actions de Nissan. Renault devient donc actionnaire de Nissan.
- **Fusion réunion** : Deux entreprises A et B se regroupent pour former une entreprise C.
- **Fusion absorption** : A et B se regroupent mais B disparaît (juridiquement)
- **Alliance** : Accord de coopération conclu, de façon explicite ou implicite, entre des entreprises indépendantes qui s'engagent à réaliser des projets communs d'investissement, de production, de fourniture, ...
- **Offre publique d'échange** : L'entreprise Mittal offre aux actionnaires d'Arcelor la possibilité d'échanger leurs actions Arcelor contre des actions de la future Mittal qui va absorber Arcelor. Evidemment les actionnaires ne vont accepter que si l'échange leur paraît favorable. Avantage pour Mittal : pas un sous à sortir, on intègre les actionnaires de l'entreprise visée dans l'actionnariat de l'ancienne.
- **Offre publique d'achat** : L'entreprise A offre aux actionnaires (en général petits) de l'entreprise B d'acheter leur actions à un prix plus important que celui du marché. L'objectif est que A détienne la majorité des actions pour contrôler B. Elle peut être amicale (avec l'accord des dirigeants du moment) ou inamicale (on veut peut-être les évincer).
- **Offre publique de vente**: C'est l'inverse, c'est un actionnaire qui propose les actions

2. le mode de croissance

- **Concentration horizontale** : consiste pour une entreprise à étendre son réseau, en acquérant ou développant des activités économiques au même niveau de la chaîne de valeur que ses produits. Les acquisitions d'activités économiques peuvent être :
 - des entreprises concurrentes, avec pour conséquence de diminuer la concurrence ; Exemple : Les hypermarchés « Continent » ont fusionné avec « Carrefour » en 1999.
 - des activités commercialisant des produits similaires, avec l'objectif de se diversifier ;
 - des activités commercialisant des produits de substitution, ce qui diminue la menace des produits de substitution.
- **Concentration Verticale** : une entreprise absorbe des fournisseurs ou des clients. Exemple : une entreprise de création de meubles en bois qui prend possession d'une entreprise de planches ou de bois réalise une intégration verticale en amont. Si cette même entreprise rachète une entreprise de distribution de meubles elle réalise une intégration verticale en aval.
- **Concentration conglomérale** : Concentration basée sur le regroupement d'activités n'ayant pas de relation entre elles . La logique est purement financière et permet notamment de réduire les risques sur une activité.